



Cadre réservé au conseil régional		
N° CROA	Matricule Régional	Matricule National
Photo d'identité	Dossier complet <input type="checkbox"/> déposé <input type="checkbox"/> reçu le _____	
	Récépissé de demande d'inscription délivré le _____	
	Décision du CROA <input type="checkbox"/> d'inscription le _____	
	<input type="checkbox"/> De refus d'inscription le _____	
	Motifs : _____	

## 1. Identité

Madame

Monsieur

Nom de naissance \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Autres prénoms \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Département \_\_\_\_\_

Pays de naissance \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_

## 2. Diplôme / Qualification

Diplôme \_\_\_\_\_

Sigle du diplôme \_\_\_\_\_

Date d'obtention du diplôme \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

Date d'obtention de l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre \_\_\_\_\_

Autres documents (annexe V point 5.7 de la directive 2005/36) \_\_\_\_\_

Date d'obtention \_\_\_\_\_

### Ressortissants français ou de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen

Vous êtes titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre d'architecte français, d'un autre Etat de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou Suisse, reconnu par l'Etat

Vous avez été reconnu(e) qualifié(e) en qualité d'architecte par décision ministérielle en application de l'article 10-2° ou 10-3° ou 10-4° de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture

Date de la décision ministérielle \_\_\_\_\_

Vous avez été reconnu(e) qualifié(e) en qualité d'agréé(e) en architecture au titre de l'article 37 de la loi sur l'architecture

Date de la décision \_\_\_\_\_

Vous êtes détenteur de récépissé (article 37 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture) et vous demandez votre réinscription

### Non ressortissants d'un Etat de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen

Vous pouvez vous prévaloir, en application de l'article 11 de la loi sur l'architecture, d'une convention de réciprocité ou d'un engagement international entre votre pays et la France

Vous avez bénéficié, en application de l'article 15 du décret n° 2009-1490 du 2 décembre 2009, d'une autorisation d'exercer en France prise par décision du Ministre de la culture après avis du Ministre des affaires étrangères

Date de la décision du Ministre de la Culture \_\_\_\_\_

### 3. Modes d'exercice habilitant l'architecte à porter le titre et à exercer la profession

Libéral / Entrepreneur individuel

(Vous apparaîtrez au tableau sous la dénomination protectrice *EI. Prénom, Nom*)

Auto entrepreneur

Collaborateur libéral

Associé d'une société d'architecture

Matricule national de la société : \_\_\_\_\_

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Salarié d'un architecte ou d'une société d'architecture

Matricule national de la société : \_\_\_\_\_

Identification de l'employeur : \_\_\_\_\_

Salarié d'organismes d'études exerçant exclusivement leurs activités pour le compte de l'Etat ou des collectivités locales dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme (*ces organismes sont les agences d'urbanisme qui sont regroupées au sein de la FNAU*)

Identification de l'employeur : \_\_\_\_\_

Salarié d'une SICAHR (société d'intérêt collectif agricole d'habitat rural)

Identification de la SICAHR : \_\_\_\_\_

Salarié d'une personne physique ou morale de droit privé édifiant des constructions pour son propre et exclusif usage

Identification de l'employeur \_\_\_\_\_

Fonctionnaire ou agent public exerçant des missions de maîtrise d'œuvre à titre principal

Identification de l'employeur : \_\_\_\_\_

Gérant non associé d'une société d'architecture

Matricule national de la société : \_\_\_\_\_

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

### 4. Autres champs d'activités permettant le port du titre mais n'habilitant pas l'architecte à exercer la profession

Exercice dans un CAUE

Fonctionnaire ou agent public n'exerçant pas de maîtrise d'œuvre

Identification de l'employeur : \_\_\_\_\_

Exercice d'une autre activité liée à l'architecture à titre individuel ou associé (en dehors de toutes fonctions de maîtrise d'œuvre et commerciale)

Nature de l'activité : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Exercice d'une autre activité liée à l'architecture à titre salarié (en dehors de toute fonction commerciale)

*Attention, ne peuvent pas figurer dans cette rubrique : Les salariés de personnes physiques ou de sociétés à capital exclusivement privé ayant pour activité le financement, la construction, la restauration, la vente ou la location d'immeubles ou l'achat ou la vente de terrains ou de matériaux et éléments de construction. En revanche, vous pouvez être inscrit dans cette rubrique si votre employeur est un établissement public ou une société de droit privé à capitaux mixtes.*

Identification de l'employeur : \_\_\_\_\_

Nature de l'activité : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Exercice exclusif à l'étranger ou dans une collectivité d'Outre-mer non soumise à la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture (Nouvelle Calédonie, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Polynésie Française, Wallis-et-Futuna)

Associé d'une SPFPL (société de participation financière des professions libérales)

Matricule national de la société : \_\_\_\_\_

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Conjoint collaborateur

Matricule national du conjoint : \_\_\_\_\_

## 5. Adresse personnelle

Résidence

Rue

Lieu dit

Code postal

Ville

Pays

Téléphone

Télécopie

E-Mail

Site

## 6. Adresse professionnelle (adresse de l'activité principale qui figurera au Tableau de l'Ordre)

Agence, dénomination sociale ou identification employeur

Résidence

Rue

Lieu dit

Code postal

Ville

Pays

Téléphone

Télécopie

E-Mail

Site

## 7. Adresse de correspondance (adresse à laquelle l'architecte souhaite recevoir toutes les correspondances émanant de l'Ordre)

adresse professionnelle

adresse personnelle

## 8. En cas de réinscription

Auprès de quel conseil régional étiez-vous inscrit ?

Date de l'inscription

Matricule national

Date de la radiation

Motif de votre radiation du tableau :

Démission

Radiation administrative (pour les architectes radiés pour défaut d'assurance, la

réinscription est conditionnée à la souscription d'une assurance couvrant expressément l'année en cours et la période ayant précédé la suspension administrative du tableau)

Radiation disciplinaire

## 9. Autres informations

## 10. Déclaration des liens d'intérêts

Conformément aux dispositions de l'article 18 de la loi sur l'architecture, l'architecte doit déclarer à son conseil régional, préalablement à tout engagement professionnel, ses liens d'intérêts personnels ou professionnels avec toutes personnes physiques ou morales exerçant une activité dont l'objet est de tirer profit, directement ou indirectement, de la construction.

**Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare des liens d'intérêts personnels** (liens de parenté avec une personne qui est au premier degré ou au deuxième degré ascendant, descendant ou collatéral de l'architecte ou de son conjoint) **avec :**

Madame

Monsieur

Prénom, Nom \_\_\_\_\_

Liens de parenté \_\_\_\_\_

Qui exerce au sein de l'entreprise \_\_\_\_\_

Activité de l'entreprise \_\_\_\_\_

Coordonnées de l'entreprise \_\_\_\_\_

En qualité de : \_\_\_\_\_

**Autres liens d'intérêts personnels** (reproduire les mentions ci-dessus)

**Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare des liens d'intérêts professionnels** (liens consistant en une participation à la gestion ou à la direction ou en la détention d'au moins 1/10 du capital de toute personne morale dont l'activité est de tirer profit directement ou indirectement de la construction) **avec :**

Dénomination sociale \_\_\_\_\_

Activité de la société \_\_\_\_\_

Coordonnées de la société \_\_\_\_\_

En qualité de  associé  dirigeant  salarié  autre : \_\_\_\_\_

**Autres liens d'intérêts professionnels** (reproduire les mentions ci-dessus)

(si vous déclarez d'autres liens d'intérêts, merci d'utiliser une feuille annexe en reproduisant les informations demandées ci-dessus)

## 11. Obligations liées à l'inscription au tableau de l'Ordre

**L'inscription au tableau de l'Ordre des architectes entraîne l'obligation pour tous les architectes de :**

- ❖ déclarer et justifier au conseil régional le ou les modes d'exercice que vous avez choisis ou les activités exercées ainsi que tous changements qui interviendraient dans votre activité professionnelle
  - ❖ déclarer les liens d'intérêts personnels ou professionnels que vous pourriez avoir avec une personne physique ou morale exerçant une activité dont l'objet est de tirer profit directement ou indirectement de la construction, postérieurement à votre inscription au tableau
  - ❖ déclarer les permis de construire et permis d'aménager qu'il conçoit dans son espace personnel à l'adresse suivante :  
<https://www.architectes.org/user>
  - ❖ déclarer les formations continues ou complémentaires qu'il effectue dans son espace personnel à l'adresse suivante :  
<https://www.architectes.org/user>
  - ❖ payer chaque année, avant le 31 mars, une cotisation ordinaire

#### **Obligations des architectes exerçant la profession en tant que libéral, associé ou salarié de SICAHR**

- ❖ Adresser au conseil régional une attestation d'assurance professionnelle conforme au modèle type défini par arrêté du 15 juillet 2003 :
    - au plus tard dans les 30 jours suivant votre inscription au tableau, la première année,
    - à compter du 1er janvier et avant le 31 mars de l'année en cours, les années suivantes

En application de l'article 16 de la loi sur l'architecture, tout architecte (personne physique ou société d'architecture) dont la responsabilité peut être engagée à raison des actes qu'il accomplit à titre professionnel (ou des actes de ses salariés) doit être couvert par une assurance. La justification d'une attestation d'assurance professionnelle est une condition de maintien au tableau.

#### **Obligations des architectes exerçant la profession en tant que salarié ou fonctionnaire (article 14 de la loi de 1977)**

- ❖ Adresser au conseil régional une attestation sur l'honneur précisant que l'intéressé n'engage pas sa responsabilité à titre personnel
    - au plus tard dans les 30 jours suivant votre inscription au tableau, la première année,
    - à compter du 1er janvier et avant le 31 mars de l'année en cours, les années suivantes.

## Obligations des architectes inscrits dans les autres champs d'activités ne leur permettant pas d'établir des projets architecturaux faisant l'objet de demandes de permis de construire

- ❖ Adresser au conseil régional une attestation sur l'honneur par laquelle l'intéressé déclare la nature de ses activités et certifie n'exercer aucune mission d'architecture et le cas échéant de maîtrise d'œuvre pouvant engager sa responsabilité professionnelle au titre de l'article 16 de la loi sur l'architecture.
  - ❖ Pour les architectes exerçant une autre activité liée à l'architecture à titre individuel ou associé (en dehors de toutes fonctions commerciales et de toutes missions de maîtrise d'œuvre) fournir également une attestation d'assurance personnelle correspondant aux activités exercées.

**Recopier à la main et signer la formule ci-dessous**

<p>Je demande mon inscription au tableau du conseil régional de l'ordre des architectes de</p> <hr/> <p>J'atteste sur l'honneur que les informations données dans ce questionnaire sont exactes.</p>	
<p>Je m'engage à respecter toutes les obligations liées à mon inscription au Tableau et à transmettre au conseil régional de l'ordre des architectes, dans les délais, les documents nécessaires à la justification de mon activité professionnelle.</p>	
<p>J'autorise l'Ordre des architectes à procéder à toutes les vérifications nécessaires et m'engage à communiquer au conseil régional toute modification qui interviendrait dans ma situation (coordonnées, modes d'exercice, etc.)</p>	

Date

**Signature**

Conformément aux dispositions du RGPD et de la loi informatique et libertés, nous vous informons que vous disposez des droits d'accès, d'interrogation, de limitation, de rectification et d'opposition des données détenues par le conseil régional de l'Ordre des architectes

Ces droits s'exercent auprès du conseil régional de l'Ordre des architectes auprès duquel vous êtes inscrit ou auprès du conseil national de l'Ordre des architectes à l'adresse suivante : [dpo@cnoa.com](mailto:dpo@cnoa.com)

## Annexe 1 : Liste des pièces à fournir pour votre demande d'inscription

Pour les personnes de nationalité française ou ressortissantes d'Etats membres de l'Union Européenne ou ressortissantes d'Etats non-membres de l'Union Européenne pouvant se prévaloir de conventions de réciprocité ou d'engagements internationaux (Centrafrique, Congo, Gabon, Mali, Québec, Togo)

### 1. Le formulaire d'inscription

### 2. Une photo d'identité (à coller sur le formulaire d'inscription)

### 3. Une copie du diplôme

Diplôme français (accompagné de l'HMONP si vous êtes diplômé(e) d'Etat), ou européen ou diplôme étranger reconnu par l'Etat français (liste disponible sur [www.architectes.org](http://www.architectes.org))

Soit après avoir obtenu une reconnaissance de qualification au titre des articles 10-2° ou 10-3° ou 10-4° de la loi sur l'architecture.

- **L'original d'un extrait de casier judiciaire**

Vous devez fournir le bulletin numéro 3 datant de moins de trois mois (à demander en ligne sur <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/> ou en écrivant à *Service du Casier Judiciaire National 44317 Nantes Cedex 03*) ou un document équivalent délivré par votre pays d'origine si vous résidez en France depuis moins d'un an.

- **La copie d'une pièce d'identité en cours de validité**

(carte d'identité, passeport, extrait d'acte de naissance ou fiche d'état civil)

- **La copie d'une carte de séjour ou d'une carte de réfugié** (uniquement pour les personnes ressortissantes d'Etats non-membres de l'UE pouvant se prévaloir de convention de réciprocité ou d'engagements internationaux)

- **La preuve d'une adresse professionnelle**

Produire soit une quittance de loyer, soit une facture d'électricité ou téléphone, correspondant à l'adresse professionnelle déclarée.

- **Les frais d'instruction de dossier (droit d'inscription)**

La demande d'inscription doit être accompagnée du versement du droit requis pour **frais d'inscription ou de réinscription**, détaillés en annexe 3.

- Les documents qui permettent de justifier votre mode d'exercice ou votre activité professionnelle  
Ces justificatifs sont détaillés à l'annexe 2.

*NB : Tout document établi en langue étrangère doit être traduit en langue française*

## Annexe 1 bis : Liste des pièces à fournir pour votre demande d'inscription

Pour les personnes ressortissantes d'Etats non-membres de l'Union Européenne ne pouvant se prévaloir de conventions de réciprocité ou d'engagements internationaux

### 1. Le formulaire d'inscription

### 2. Une photo d'identité (à coller sur le formulaire d'inscription)

### 3. Une copie du diplôme

- Diplôme français [accompagné de l'HMOP si vous êtes diplômé(e) d'Etat], ou diplôme européen ou étranger reconnu par l'Etat français (liste disponible sur [www.architectes.org](http://www.architectes.org))

Vous ne pourrez être inscrit qu'après avoir obtenu l'autorisation du ministère de la culture d'exercer la profession.

### 4. L'original d'un extrait de casier judiciaire

Vous devez fournir le bulletin numéro 3 datant de moins de trois mois (à demander en ligne sur <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/> ou en écrivant à *Service du Casier Judiciaire National 44317 Nantes Cedex 03*) ou un document équivalent délivré par votre pays d'origine si vous résidez en France depuis moins d'un an.

### 5. La copie d'une pièce d'identité en cours de validité

(copie du passeport, demande de naturalisation le cas échéant)

### 6. Documents justifiant de la résidence régulière sur le territoire

- Quittance de loyer, ou facture d'électricité, correspondant à l'adresse du domicile. En cas d'hébergement, joindre une attestation signée par l'hébergeur à un justificatif de domicile établi à son nom
- Copie de la carte de séjour le cas échéant

### 7. Un curriculum vitae

### 8. Un courrier exposant les motivations du demandeur

### 9. Tout document attestant de l'activité professionnelle en cours

### 10. Les frais d'instruction de dossier

La demande d'inscription doit être accompagnée du versement du droit requis pour **frais d'inscription ou de réinscription**, détaillés en annexe 3.

### 11. Les documents qui permettent de justifier votre mode d'exercice ou votre activité professionnelle

Ces justificatifs sont détaillés à l'annexe 2.

*NB : Tout document établi en langue étrangère doit être traduit en langue française*

## Annexe 2 : Liste des documents qui permettent de justifier votre mode d'exercice ou votre activité

**Vous êtes Libéral** (y compris si vous êtes auto entrepreneur, collaborateur libéral)

**Que fournir et quand ?** - Une attestation d'assurance personnelle conforme à l'article 16 de la loi sur l'architecture, au plus tard dans les 30 jours suivant votre inscription

---

**Vous êtes Associé(e) d'une société d'architecture**

- Si la société est déjà inscrite : statuts de la société ou procès-verbal d'assemblée générale ou acte de cession de parts, à fournir lors du dépôt de la demande d'inscription

**Que fournir et quand ?** - Si la société n'est pas encore inscrite : le dossier de demande d'inscription au tableau de la société

- Une attestation d'assurance de la société dans laquelle vous êtes associé, conforme à l'article 16 de la loi sur l'architecture, au plus tard dans les 30 jours suivant votre inscription

---

**Vous êtes Salarié(e) d'un architecte ou d'une société d'architecture**

- Une attestation de votre employeur précisant que vous êtes salarié en tant qu'architecte en

**Que fournir et quand ?** titre

- Une attestation sur l'honneur précisant si vous exercez à titre exclusif ou si vous cumulez plusieurs activités

A fournir lors du dépôt de la demande d'inscription

---

**Vous êtes Salarié(e) d'une SICAHR**

- Une attestation de votre employeur précisant que vous êtes salarié en tant qu'architecte en

**Que fournir et quand ?** titre, à fournir lors du dépôt de la demande d'inscription

- Une attestation d'assurance de la SICAHR conforme à l'article 16 de la loi sur l'architecture, dans les 30 jours suivant votre inscription

---

**Vous êtes Salarié(e) d'un organisme d'étude exerçant exclusivement son activité pour le compte de l'Etat ou d'une collectivité locale dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme**

- Une attestation de votre employeur précisant l'activité exercée

**Que fournir et quand ?**

- Une attestation sur l'honneur précisant si vous exercez à titre exclusif ou si vous cumulez plusieurs activités

A fournir lors du dépôt de la demande d'inscription

---

**Vous êtes Salarié(e) d'une personne physique ou morale construisant pour son propre et exclusif usage** et n'ayant pas pour activité l'étude de projets, le financement, la construction, la restauration, la vente ou la location d'immeubles ou l'achat ou la vente de terrains ou de matériaux et éléments de construction

- Une attestation de votre employeur précisant l'activité exercée

**Que fournir et quand ?**

- Une attestation sur l'honneur précisant si vous exercez à titre exclusif ou si vous cumulez plusieurs activités

A fournir lors du dépôt de la demande d'inscription

---

**Vous êtes Fonctionnaire ou agent public exerçant des missions de maîtrise d'œuvre**

- Une attestation de votre employeur précisant l'activité exercée

**Que fournir et quand ?**

- Une attestation sur l'honneur précisant si vous exercez à titre exclusif ou si vous cumulez plusieurs activités

Lors du dépôt de la demande d'inscription

---

**Vous êtes Gérant non associé d'une société d'architecture**

- Une attestation sur l'honneur certifiant que vous ne disposez d'aucune part dans la société au sein de laquelle vous êtes gérant,

- la copie des statuts de la société (ou du PV de l'assemblée générale) actant votre désignation en tant que gérant non-associé de la société.

## Annexe 2 : Liste des justificatifs d'activité selon votre mode d'exercice ou votre activité.

<b>Vous êtes</b>	<b>Architecte exerçant une autre activité liée à l'architecture à titre individuel ou associé</b> (en dehors de toutes fonctions commerciales et de toutes missions de maîtrise d'œuvre)
<b>Que fournir et quand ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une attestation d'assurance personnelle de responsabilité civile correspondant aux activités exercées</li><li>- Une attestation sur l'honneur certifiant que vous n'exercez aucune mission d'architecture et de maîtrise d'œuvre pouvant engager votre responsabilité professionnelle au titre de l'article 16 de la loi sur l'architecture</li></ul> <p>Lors du dépôt de la demande d'inscription</p>
<hr/>	<hr/>
<b>Vous êtes</b>	<b>Architecte exerçant dans un CAUE</b>
<b>Que fournir et quand ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une attestation de votre employeur précisant l'activité exercée</li><li>- Une attestation sur l'honneur par laquelle vous déclarez la nature de votre activité salariée et certifiez n'exercer aucune mission relevant du recours obligatoire à l'architecte que ce soit au titre de votre activité salariée ou sous votre responsabilité personnelle</li></ul> <p>Lors du dépôt de la demande d'inscription</p>
<hr/>	<hr/>
<b>Vous êtes</b>	<b>Architecte exerçant une autre activité liée à l'architecture à titre exclusif de salarié</b> (en dehors de toute fonction commerciale)
<b>Que fournir et quand ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une attestation sur l'honneur par laquelle vous déclarez la nature de votre activité et certifiez n'exercer aucune mission relevant du recours obligatoire à l'architecte que ce soit autre de votre activité salariée ou sous votre responsabilité personnelle</li></ul> <p>Lors du dépôt de la demande d'inscription</p>
<hr/>	<hr/>
<b>Vous êtes</b>	<b>Architecte exerçant exclusivement à l'étranger ou dans une collectivité d'outre-mer non soumise à la loi sur l'architecture</b>
<b>Que fournir et quand ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une attestation sur l'honneur par laquelle vous certifiez ne pas accomplir ou faire accomplir par vos préposés d'actes professionnels à titre onéreux ou gratuit pouvant engager votre responsabilité au sens de l'article 16 de la loi sur l'architecture, en métropole ou dans un département d'outre-mer.</li></ul> <p>Lors du dépôt de la demande d'inscription</p>
<hr/>	<hr/>
<b>Vous êtes</b>	<b>Fonctionnaire ou agent public n'exerçant pas de missions de maîtrise d'œuvre</b>
<b>Que fournir et quand ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- une attestation de votre employeur précisant l'activité exercée</li><li>- Une attestation sur l'honneur certifiant que vous n'exercez aucune mission de conception et de maîtrise d'œuvre ni pour le compte de votre employeur ni à titre personnel</li></ul> <p>Lors du dépôt de la demande d'inscription</p>
<hr/>	<hr/>
<b>Vous êtes</b>	<b>Conjoint collaborateur</b>
<b>Que fournir et quand ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une attestation sur l'honneur certifiant que votre conjoint ou la personne à laquelle vous êtes lié par un pacte civil de solidarité, est inscrit au tableau sous le mode d'exercice libéral ou en tant qu'associé d'une société unipersonnelle, que vous ne disposez d'aucune part dans son entreprise et que vous n'exercez aucune mission de conception et de maîtrise d'œuvre.</li></ul> <p>Lors du dépôt de la demande d'inscription</p>
<hr/>	<hr/>
<b>Vous êtes</b>	<b>Associé de SPFPL</b>
<b>Que fournir et quand ?</b>	<p>Si la SPFPL est déjà inscrite : statuts de la société ou procès-verbal d'assemblée générale ou acte de cession de parts, à fournir lors du dépôt de la demande d'inscription</p> <p>Si la SPFPL n'est pas encore inscrite : le dossier de demande d'inscription au tableau de la société</p>

### Annexe 3 : Frais d'inscription ou de réinscription pour l'année 2026.

Après avis de la CNCF, le Conseil National du 20 novembre 2025 a adopté les montants des inscriptions et réinscriptions suivants :

Statut	Première Inscription	Réinscription
Libéral	360 €	360 €
Associé d'une société d'architecture	360 €	360 €
Gérant non-associé d'une société d'architecture	360 €	360 €
Salarié d'un architecte ou d'une société d'architecture	90 €	90 €
Salarié d'une personne physique ou morale construisant pour usage exclusif	360 €	360 €
Salarié d'une SICAHR	360 €	360 €
Fonctionnaire ou agent public exerçant des missions de maîtrise d'oeuvre	360 €	360 €
Fonctionnaire ou agent public n'exerçant pas de missions de maîtrise d'oeuvre	90 €	90 €
Conjoint collaborateur	90 €	90 €
Exercice exclusif d'une autre activité liée à l'architecture	90 €	90 €
Exercice exclusif à l'étranger ou outre-mer non soumis à la loi sur l'architecture	360 €	360 €
Associé de SPFPL	360 €	360 €